



Communiqué de presse

Mercredi 31 mai 2023

Cimetière parisien de Pantin : la Ville de Paris porte plainte pour diffamation contre M. Pierre Liscia

Depuis le 22 mai 2023, M. Pierre Liscia, un élu de la majorité du Conseil Régional d’Ile-de-France, a diffusé sur les réseaux sociaux plusieurs vidéos à caractère mensonger. Ces vidéos manipulent volontairement des images, et se basent sur le témoignage fallacieux d’un agent poursuivi sur le plan disciplinaire à la suite d’une enquête administrative de l’Inspection Générale de la Ville de Paris. Face aux accusations mensongères portées à l’encontre du service des cimetières parisiens et de ses agents, la Ville de Paris porte plainte contre M. Pierre Liscia pour diffamation.

Dans une première vidéo datée du 22 mai 2023, M. Pierre Liscia a diffusé un montage de séquences présentant ossements et bijoux prétendument trouvés dans le cimetière parisien de Pantin et en réalité issus d’anciennes vidéos trouvées sur YouTube, sans en préciser ni la source, ni le lieu, ni la date. M. Pierre Liscia a délibérément relayé des propos mensongers sur le déroulement des exhumations sans vérifier la véracité de ces accusations. Ces propos sont tenus par un agent de la Ville de Paris, M. Declève, faisant l’objet d’une procédure disciplinaire à la suite de « comportements vexatoires » dénoncés au sein du service des cimetières parisiens, et établis par une enquête de l’Inspection Générale de la Ville de Paris.

Dès le 22 mai, dans un communiqué la Ville a formellement démenti ces accusations mensongères et diffamatoires.

Dans les jours qui ont suivi, M. Pierre Liscia persistait en diffusant des extraits escamotés de procès-verbaux confidentiels issus de l’enquête de l’Inspection Générale de la Ville de Paris. Ces extraits ont été sortis de leur contexte et une des personnes auditionnées dément d’ailleurs formellement le sens trompeur que M. Pierre Liscia donne à son propos et à son travail. Enfin, M. Pierre Liscia a diffusé une vidéo prise à la dérobée d’une opération funéraire qui tronque volontairement la réalité du travail respectueux des

agents. À nouveau, ce 31 mai 2023, M. Pierre Liscia publiait une nouvelle vidéo accusatrice et sans fondement.

Ces méthodes scandaleuses et dangereuses pour notre démocratie, émanant d'un élu de la République ont pour seul but de nuire à l'image de la Ville de Paris et de ses agents, sur un sujet qui touche profondément au cœur des Parisiennes et des Parisiens. La Ville de Paris réaffirme son soutien plein et entier aux agents municipaux des cimetières parisiens, qui exercent leur profession avec rigueur, conformément à la réglementation et faisant l'objet de contrôles internes stricts, toujours dans le respect des défunts et des convictions des familles.

Face à l'extrême gravité des accusations diffamatoires formulées par un élu de la République, et au nom de la dignité du débat public, la Ville de Paris porte plainte contre M. Pierre Liscia. La délibération sera inscrite lors de la prochaine séance du Conseil de Paris du mois de juin 2023.

Contacts presse :

Ville de Paris : Stéphane Vincent – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr